Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8970531
Centre d'intérêt: 770

Martel, Gilles.

La révision de la concentration en sciences humaines au collégial et ses exigences de perfectionnement des maîtres / Gilles Martel. --
[Sherbrooke] : Performa, [1989].
32 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. "Présenté au Colloque "Les sciences humaines au collégial", 5-6 juin 1989".

Vedette(s)-secondaire(s): Performa (Projet) • Colloque Les sciences humaines au collégial (1989 : Province de Québec)

Descripteur(s): Formation des enseignants • Perfectionnement des enseignants • Besoins de l'enseignant • Sciences humaines • Sciences sociales • Besoins de formation • Programme d'études • Objectifs d'apprentissage • Collégial (Ordre d'enseignement)

La première partie du document montre que 65 % des enseignants de sciences humaines n'ont pas de diplôme en pédagogie et que les étudiants dans ces programmes y sont souvent inscrits par obligation, non par choix, et présentent un faible taux de réussite et de persistance scolaire. Cette situation suggère qu'il y a place pour le perfectionnement psychopédagogique des enseignants. La seconde partie souligne, à travers une lecture de l'organisation, des objectifs principaux et spécifiques du nouveau programme de sciences humaines et des caractéristiques des nouvelles descriptions de cours, les facteurs qui pourraient entraîner un besoin de ressourcement psychopédagogique, didactique et disciplinaire des enseignants.

Type de document: d

890531

LA REVISION DE LA CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL ET SES EXIGENCES DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES

présenté au Colloque "Les sciences humaines au collégial"

5-6 juin 1989

GILLES MARTEL

PERFORMA, UNIVERSITE DE SHERBROOKE

TABLE DES MATIERES

PROBLEMATIQUE 1

I- LE MONDE DES SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL ET SES EXIGENCES DE PERFECTIONNEMENT 3

A) FORMATION ACTUELLE DES ENSEIGNANTS DE SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL 4

B) ESQUISSE D'UN PORTRAIT DES ETUDIANTS EN SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL 6

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 10

II- LA REVISION DE LA CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL ET SES EXIGENCES DE PERFECTIONNEMENT 11

A) LES PRINCIPALES PHASES DU PROCESSUS DE REVISION 11

I- La phase de recherche (1978-1982) 12

II- La phase d'organisation des étapes d'orientation (1982-1984) 12

III- La phase de consultation à la base (1984-1985) 13

IV- La phase de proposition d'orientation et de consultation des collèges et universités (1985-1988) 14

V- La phase de révision des cours (1988...) 16

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 17

B) EXIGENCES DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES DUES AUX REGLES D'ORGANISATION, AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME ET AUX NOUVELLES DESCRIPTIONS DE COURS 18

a) Règles d'organisation 21

b) Les objectifs généraux et spécifiques du programme 24

c) Les projets de cours du programme revisé 26

CONCLUSION 32

PROBLEMATIQUE

Au cours des dernières années, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, a entrepris une révision en profondeur des programmes préuniversitaires en sciences de la nature et humaines. A la fin de 1985, le DGEC publiait un document de consultation intitulé "Document d'orientation de la concentration en sciences humaines au collégial". En réponse à cette consultation, le Conseil des collèges a émis un avis au ministre de l'enseignement supérieur et de la science intitulé "Les projets d'orientation des concentrations en sciences humaines et en science de la nature", au mois de mars 1986. Dans cet avis le Conseil affirme "qu'une attention particulière devra être accordée au perfectionnement" (p. 38).

> Celui-ci apparaît nécessaire, poursuit le Conseil, d'une part pour favoriser une démarche multidisciplinaire, et d'abord pour y familiariser les enseignants. D'autre part le difficile travail de définition et de délimitation des objectifs des programmes et des cours requiert aussi des habiletés sur le plan didactique (p. 38).

Après avoir observé que les enseignants de cégep "consacrent la majorité de leurs activités de perfectionnement dans une discipline ou dans une spécialisation" (p. 39), le Conseil conclut que "ces préférences font aussi apparaître la nécessité d'une sensibilisation des enseignants aux nouvelles exigences pédagogiques liées à l'implantation de programmes intégrés de formation au secteur général" (p. 39).

Il semble donc évident que cette révision du programme de sciences humaines au collégial et sa mise en application en septembre 1990 suscitera une demande de perfectionnement de la part de ces professeurs. Cependant, si l'on veut anticiper ces demandes de perfectionnement, il convient de distinguer les exigences de perfectionnement dues à la révision du programme de celles dues à l'état de la situation du monde des sciences humaines au collégial.

Dans un premier temps, nous examinerons le monde des sciences humaines au collégial et ses exigences de perfectionnement, et, dans un deuxième temps, nous scruterons les exigences de perfectionnement dues à la révision même du programme.

3- LE MONDE DES SCIENCES HUMAINES AU COLLÉGIAL ET SES BESOINS DE PERFECTIONNEMENT

Pour anticiper les besoins de perfectionnement de ce monde des sciences humaines au collégial, il faut connaître d'abord le type et le niveau de formation actuelle des professeurs de ces disciplines, et, en second lieu, on doit pouvoir esquisser un portrait, au moins sommaire, de la clientèle étudiante à qui ces professeurs doivent s'adresser.

A) FORMATION ACTUELLE DES ENSEIGNANTS DE SCIENCES HUMAINES AU COLLÉGIAL

En avril 1986, le secrétariat du Conseil des collèges publiait une "Annexe statistique de l'Etude de la pratique professionnelle des enseignants et enseignantes de cégep" intitulée: "Caractéristiques des enseignants et enseignantes de cégep, 1983-1984".

Ce document fusionne les données des deux fichiers suivants:

1. SPOC: système d'information sur le personnel des organismes collégiaux;
2. ICARE: information sur la classification académique reconnue des enseignants.

Ce groupe comprend 1243 enseignants et 369 enseignantes pour un total de 1612 (p. 24), soit 77.1% d'hommes et 22.9% de femmes; 86.1% des hommes et 88.1% des femmes ont entre 30 et 49 ans (p. 24).

Quant à leur diplômation, ces enseignant(e)s sont les plus fortement diplômés de tous les groupes de disciplines: 85.0% ont un diplôme universitaire, soit 87.7% des hommes et 82.9% des femmes; 54.9% d'entre eux-elles ont un diplôme de premier cycle (on ne précise pas s'il s'agit d'un certificat ou d'un bac), 24.2% un diplôme de second cycle (diplôme ou maîtrise?) et 5.9% un diplôme de troisième cycle. Même les professeurs de "mathématiques et sciences de la nature" sont moins fortement diplômés: 78.9% ont un diplôme universitaire (comparé à 85.0% en sciences humaines); 54.9%, un premier cycle (tout comme un sc. hum.); 16.4% un deuxième cycle (comparé à 24.2% en sc. hum.) et 7.6% un troisième cycle (comparé à 5.9% en sc. hum.) (pourcentage calculé à partir des données du tableau 3A, p. 39). En fait, ce sont les enseignant(e)s de langues et de littérature qui tiennent le deuxième rang quant à la diplômation universitaire avec un taux de 81.9%.

En contrepartie, on constate que les enseignant(e)s en sciences humaines occupent l'avant-dernier rang en ce qui concerne la diplômation en pédagogie, tout juste au-dessus des enseignant(e)s en administration. 65.2% des enseignant(e)s en sciences humaines n'ont aucun diplôme en pédagogie. Et il n'y a à peu près pas de

différence entre les hommes (65.8%) et les femmes (63.1%). 12.3% ont un diplôme "d'enseignement secondaire [incluant PERFORMA (sic)]" et 11.8% un diplôme "d'enseignement" ou "d'enseignement aux adultes" (pourcentage calculé à partir des données du tableau 7A, p. 85).

L'observation du facteur âge, en corrélation avec la diplômation en pédagogie, nous apprend une chose étonnante: la diplômation en pédagogie est presque totalement inversement proportionnelle à l'âge (plus vous êtes jeunes, plus vous êtes susceptibles de n'avoir aucun diplôme en pédagogie).

POURCENTAGE DE CEUX QUI N'ONT AUCUN DIPLOME EN PEDAGOGIE

- 29 ans et - 81.8%
- 30 à 39 ans 75.2%
- 40 à 49 ans 58.0%
- 50 à 59 ans 49.7%
- 60 ans et + 58.3%

(pourcentage calculé d'après les données du tableau 8A, pp. 92-94).

On peut donc faire l'hypothèse que la très grande majorité de ces enseignant(e)s commencent leur carrière avec un diplôme dans leur discipline et qu'ils se perfectionnent au niveau de la pédagogie en cours d'emploi.

B) ESQUISSE D'UN PORTRAIT DES ETUDIANTS EN SCIENCES HUMAINES AU COLLEGIAL

Il est impossible de réaliser un perfectionnement adapté des professeurs si l'on ne connaît pas la clientèle étudiante à laquelle ils s'adressent. Voici donc quelques traits caractéristiques de cette population étudiante.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation "L'effectif en sciences sociales et humaines représente donc, encore aujourd'hui, plus de la moitié des étudiants du secteur général, soit plus de 36 000 étudiants, ce qui représente 27% de l'effectif total des collèges". (C.S.E., L'enseignement et la recherche en sciences sociales et humaines: un cas type d'effets de système, Août 1987, p. 12).

Le secteur des sciences humaines est un secteur relativement privilégié par les filles qui y comptaient 51.6% des effectifs en 1978, alors qu'elles représentaient seulement 38.6% des effectifs en science; par ailleurs elles atteignaient 75.6% en lettres et 58.6% en arts (pourcentage calculé d'après les chiffres fournis par Gilles Boudreault La place des sciences sociales et humaines dans l'enseignement et la recherche: analyse statistique 1976-1985, C.S.E. 1987, p. 31).

On peut maintenant se demander par quelles voies les étudiants entrent dans ce secteur. Le C.S.E. nous décrit une typologie couramment véhiculée dans les "conversations des milieux collégiaux".

"D'abord, il y a les étudiants qui sont vraiment intéressés à ce secteur de savoir et qui s'y orientent par choix et par goût. Le deuxième groupe comprend les étudiants qui ont été refusés dans les autres secteurs et qui se retrouvent en sciences humaines parce que leur dossier donne accès à ce seul secteur. Troisièmement, il y a ceux qui choisissgsciemment une voie qu'ils estiment plus facile et permettant un mode de vie moins fatiguant et plus détendu, en tout cas mieux désigné quand on n'est pas encore très bien fixé sur ses choix d'orientation. Enfin, il y a ceux qui, pour des motifs qui ne sont pas toujours clairement fondés, se croient inaptes à entreprendre des études plus "scientifiques" et, au dire unanime de l'entourage, plus exigeantes." (C.S.E. L'enseignement et la recherche... p. 13).

La typologie utilisée dans L'étude sectorielle en sciences sociales (Rapport préliminaire) est assez semblable:

"La clientèle (de sciences humaines du collégial) compte une forte proportion d'individus venus en sciences humaines par obligation plutôt que par choix... La clientèle a un moins bon dossier scolaire que les autres". (C.U. Etude sectorielle en sciences sociales, rapport préliminaire, avril 1988, p. 127-128).

On aurait tort cependant de considérer le secteur des sciences humaines comme absolument homogène. Selon Louise Lacour-Brossard, la population étudiante en sciences humaines au collégial se distribue sur une échelle à trois échelons, selon un critère de réussite en mathématiques:

1. Sciences humaines sans mathématiques
   On retrouve ici les étudiants admis sans exigence spécifique du secondaire, qui ne sont pas tenus de suivre des cours de mathématiques au cégep et qui ont choisi les orientations: droit, histoire, philosophie, sciences religieuses, sciences de l'éducation;

2. Sciences humaines avec mathématiques
Cette catégorie regroupe les étudiants des concentrations: géographie, psychologie et sciences sociales. Ils doivent avoir réussi, au secondaire, le cours mathématiques 522 ou 532 et leur programme collégial comporte au moins un cours de mathématiques.

3. Sciences de l'administration
Les étudiants s'orientent ici vers les diverses branches des programmes universitaires d'administration et leurs études collégiales se caractérisent par des études plus fortes en mathématiques. ("Les étudiants en sciences humaines", Recherches sociographiques, vol XXVII, no 3, 1986, p. 452)

La même auteure observe que, de 1982 à 1985, au SRAM*, les jeunes "s'orientent de plus en plus vers le secteur général au détriment des programmes professionnels" (+ 10.6% au général; + 13.8% en sciences humaines; - 11.0% dans les programmes professionnels) (ibid., p. 453). D'une part, le programme de sciences humaines "attire le plus grand nombre de nouveaux venus du secondaire" (ibid., p. 465), d'autre part, il attire de façon nettement prioritaire les étudiants qui changent de programme au cours de leurs études collégiales" (ibid., p. 461). En somme, c'est cela qui fait dire au Conseil des universités que "la concentration collégiale des sciences humaines joue un rôle de soupape dans le système préuniversitaire" (C.U. L'Enseignement et la recherche... p. 13).

Mme Lacour-Brossard conclut son article en nous faisant observer la disparité énorme entre le profil d'administration et celui de sciences humaines sans mathématiques. Le premier, dit-elle, "regroupe des étudiants dont les dossiers à l'admission, la réussite au niveau collégial et le taux de diplômation ne posent pas de

problème sérieux", dans le second, au contraire, "la finalité même de ce programme préuniversitaire est remise en question par le faible taux de réussite et de persistance scolaire" (Lacour-Brossard, p. 465).

Voyons maintenant à quel type de performance un professeur peut s'attendre de la part d'étudiants en sciences humaines en comparaison avec des étudiants en sciences. Gilles Boudreault, dans son étude La place des sciences sociales et humaines dans l'enseignement et la recherche: analyse statistique, 1976-1985, C.S.E., 1987, p. 27) compare la proportion d'élèves "forts", "moyens" et "faibles" (selon le taux de réussite dans les matières à leur horaire durant leur première session d'études) dans les programmes de sciences et de sciences humaines au collégial:

	"FORTS"	"MOYENS"	"FAIBLES"
SCIENCES	88,4%	5,0%	6,6%
SCIENCES HUMAINES	24,7%	27,3%	48,0%

Il est bien évident que, dans ces conditions, les attentes du professeur au plan de la performance de ses élèves risquent de subir des frustrations importantes, s'il n'est pas préparé à affronter ce problème. Ainsi, le taux de certification, pour les élèves inscrits en sciences humaines en 1978, n'est que de 63% alors que celui des élèves en sciences est de 75%. Ici cependant, une précision s'impose: c'est la performance des filles qui rehausse le taux de certification en sciences humaines: seulement 51% des

garçons quitteront le cégep avec un D.E.C., en comparaison de 74% des filles. Leur performance dépasse même celle des garçons de sciences; seules les filles de sciences les surpassent (G. Boudreault, 1987, p. 30-31).

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Il semble évident que l'on doive anticiper un perfectionnement psycho-pédagogique pour ces professeurs de sciences humaines. D'une part, l'état présent de leur formation, centrée surtout sur la discipline, laisse place à un perfectionnement psycho-pédagogique; d'autre part, l'état psychologique, académique et surtout motivationnel de leur clientèle étudiante double cette exigence de perfectionnement psycho-pédagogique, individuel ou collectif. N'oublions pas qu'un certain nombre de ces professeurs ont déjà ressenti cette lacune et ont commencé à la combler; les statistiques citées plus haut, nous ont montré que la poursuite d'un perfectionnement psycho-pédagogique était presque directement proportionnel aux années d'expérience de l'enseignement.

II- LA RÉVISION DE LA CONCENTRATION EN SCIENCES HUMAINES AU COLLÉGIAL ET SES EXIGENCES DE PERFECTIONNEMENT

Avant d'examiner les exigences de perfectionnement dues à la révision même de la concentration, il convient de jeter un coup d'oeil rapide sur l'historique des principales étapes de ce processus de révision. On examinera ensuite les exigences de perfectionnement dues aux règles d'organisation et aux objectifs du programme, et, enfin, aux cours révisés.

A) LES PRINCIPALES PHASES DU PROCESSUS DE RÉVISION

[N.B.] On trouvera une description de l'historique complet de ce processus et une analyse documentaire détaillée dans le document "Historique et analyse documentaire du processus de révision de la concentration en sciences humaines au collégial", Gilles MARTEL, PERFORMA.

Jusqu'à maintenant, le processus de révision comprend une phase de lancement et cinq (5) phases de réalisation.

La **phase de lancement** a été ouverte par la publication, en 1978, du livre blanc intitulé "Les collèges du Québec: nouvelle étape", qui visait essentiellement à déterminer dans chaque programme "un ensemble cohérent de cours en vue d'unifier la formation et d'éviter les dangers d'une polyvalence qui aboutirait à un écartèlement de l'esprit" (p.111). De plus, "le contenu de chaque concentration devra correspondre à un type de ; ogramme universitaire [...] favorisant ainsi l'acquisition d'un savoir commun de type fondemental" (p. 112)

I- La **phase de recherche (1978-1982)**

Cette phase se caractérise par la mise sur pied du groupe de travail composé des coordonnateurs en sciences humaines et de représentants du personnel de la DGEC. Ce groupe tint une douzaine de réunions de réflexions alimentées par une documentation abondante tant sur la nature des sciences de l'homme, la notion de "formation fondamentale", la pratique du palier directionnel des cegep, que sur l'articulation avec les programmes d'universités et les perspectives d'emploi.

Les notions théoriques discutées et formulées durant cette phase, même si elles ne se retrouvent pas intégralement à la fin du processus, baliseront la voie des phases subséquentes.

II- La **phase d'organisation des étapes d'orientation (1982-1984)**

Un document de travail intitulé "Projet d'orientation du programme préuniversitaire en sciences humaines" énonce ainsi son hypothèse d'orientations: "que le programme de la concentration universitaire en sciences humaines s'organise autour de trois exigences" pédagogiques: 1- "l'ouverture culturelle et intellectuelle"; 2- "la rigueur de pensée"; 3- "une conception intégrée, réfléchie et critique de la portée des sciences humaines" (pp. 53-55).

Par ailleurs, un nouveau groupe de travail proposera, de son côté, une nouvelle organisation générale de la concentration, soit un programme thématique et une initiation méthodologique. L'idée d'un programme thématique ne sera pas retenue, mais l'idée d'une initiation méthodologique sera conservée quoique modifiée.

N.B. C'est au cours de cette phase que le gouvernement publiera "Le règlement sur le régime pédagogique du collégial".

III- La **phase de consultation à la base (1984-1985)**

La "consultation de tous les professeurs de sciences humaines du réseau collégial" fut suivie de "réunions des comités et sous-comités pédagogiques de chacune des disciplines de sciences humaines", qui donnèrent lieu à la rédaction du "Rapport d'étape des coordonnateurs de sciences humaines sur le projet de réforme du programme au collégial" (1985). De cette consultation, les coordonnateurs ont tiré et adopté 10 propositions d'orientations, dont les principales sont: l'étudiant devra choisir un "maximum de 4 cours par discipline" à l'intérieur d'"un minimum de 4 et un maximum de 6 disciplines", selon le "modèle tridimensionnel", avec "accent sur la formation fondamentale".

IV- La phase de proposition d'orientation et de consultation des collèges et universités (1985-1988)

En novembre 1985, la DGEC publiait son document de consultation intitulé "Document d'orientation de la concentration en sciences humaines au collégial. Document de consultation". Cette proposition s'appuie sur deux notions de base: celle de "programme intégré" et celle de "cohérence" (vg. d'un collège à un autre; d'un collégien à un autre et à l'intérieur de la formation de chaque collégien). Ce document fait siennes plusieurs des suggestions des coordonnateurs: nombre de cours et de disciplines au choix des collégiens et insistance sur la formation fondamentale. le document insiste aussi sur la formation méthodologique (2 cours obligatoires dans l'une au l'autre des sciences humaines) et sur la tridimensionnalité: individu, société, monde.

La réponse (en mars 1986) du Conseil des collèges à ces propositions sera plutôt favorable, quoique critique sur certains points. Le Conseil manifeste son accord avec le concept de "programme", avec l'orientation disciplinaire (plutôt que thématique) et avec la problématique tridimensionnelle. Par ailleurs le Conseil critique l'imprécision des objectifs pédagogiques et la limitation de la concentration à 24 unités. Il suggère enfin de mieux préciser la "notion de formation de type fondamental", d'intégrer les cours communs obligatoires aux objectifs de la concentration, de rendre les cours ministériels uniformes dans tous les collèges, d'imposer un cours de méthodologie "commun à toutes les disciplines", de proposer un cheminement séquentiel des

apprentissages (avec un cours d'entrée) de favoriser concrétement la multidisciplinarité, de généraliser la constitution de groupes homogènes et stables, et, enfin, de porter une attention particulière au perfectionnement des maîtres.

A la suite de cette consultation, le ministère publiait, en 1987, ses "Orientations ministérielles" sur "La révision de la concentration en sciences humaines au collégial". En réponse à une critique du Conseil des collèges, la formulation des objectifs de formation est ramenée à une forme non seulement plus brève et plus sobre, mais nettement sèche et squelettique. De plus, pour satisfaire à une suggestion du Conseil, le poids de la concentration est augmenté à 28 unités. Autre changement important, répondant au moins partiellement à une autre demande du Conseil: l'imposition de deux cours de méthodologie, l'un de méthodologie générale des sciences humaines et l'autre de méthode mathématique appliquée aux sciences humaines. Enfin, contrairement au document de consultation antérieur, on omet l'obligation pour l'étudiant de suivre et réussir au moins un cours dans chacune des trois dimensions, tout en maintenant la tridimensionnalité, dont on peut se demander comment elle pourra être réalisée.

En mars 1988, les coordonnateurs rédigent leur "Rapport 1987-1988". Ils y insistent pour qu'on "réalise rigoureusement les orientations établies, sans compromis de dernière minute".

V- La phase de révision des cours (1988...)

En avril 1988, paraît une première version des "Projets de cours du programme révisé de science humaine. (Version originale et non validée)". En septembre suivant, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la science publie "Le programme révisé de sciences humaines du collégial. Document de consultation. (Document de travail)". Ce document comprend des textes déjà publiés, tels "Les orientations ministérielles" et le "Tableau synthèse du nouveau programme", mais il comprend aussi un document partiellement nouveau intitulé "La concentration en sciences humaines au collégial: finalités, objectifs, principes de cohérence, règles d'organisation de la concentration". Ce texte est une nouvelle version du document antérieur intitulé "La révision de la concentration en sciences humaines au collégial. Les orientations ministérielles" et il reprend la majorité des éléments de ce document. Pourtant on y trouve aussi certaines modifications et nouveautés. La principale nouveauté se trouve dans la formulation des objectifs spécifiques très détaillés du programme, au niveau des savoirs ("habiletés intellectuelles"), des savoir-faire ("au plan de la méthode"), des savoir-être ("attitudes intellectuelles et morales") et même des savoir-communiquer ("sur le plan des langages"). On verra plus loin certaines des principales modifications par rapport au document antérieur exposant "Les orientations ministérielles". Enfin, ce document comprend une nouvelle version des descriptions de cours, légèrement modifiés dans quelques cas.

En guise de conclusion sur ce bref historique citons ce jugement des coordonnateurs dans leur "Rapport 1987-1988". A leur avis, les cours de la partie ministérielle montrent des "changements profonds pour la majorité des disciplines, tant dans les thématiques que dans les objectifs pédagogiques; les contenus étant mis à jour et réorganisés, les bibliographies rajeunies et pensées pour les élèves sans négliger les enseignants". Sur le cours de méthodologie générale, les coordonnateurs jugent que "chacune des disciplines peut se situer à l'intérieur du plan cadre formulé". Quant au cours de méthodes quantitatives, ils sont divisés sur la nature de ce cours: d'aucuns le voudraient plus "démathisé", et, sur ce point, la polémique reste vigoureuse. Face aux cours complémentaires, au choix des établissements, les coordonnateurs souhaiteraient une meilleure intégration de ces disciplines aux objectifs de la réforme.

B) EXIGENCES DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES DUES AUX REGLES D'ORGANISATION AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME ET AUX NOUVELLES DESCRIPTIONS DE COURS

On a vu dans la première partie, qu'aussi bien les caractéristiques des enseignants que celles des étudiants militaient en faveur d'un perfectionnement psycho-pédagogique des enseignants de sciences humaines.

Arrêtons-nous maintenant aux exigences de perfectionnement dues à la révision même de la concentration.

Comme on l'a souligné, au tout début de cet exposé, le Conseil des collèges est d'avis "qu'une attention particulière devra être accordée au perfectionnement" (p. 38). Le Conseil précise que ce perfectionnement est "nécessaire" pour familiariser les enseignants avec la notion même de multidisciplinarité et ensuite pour réaliser cette "démarche multidisciplinaire". Le Conseil ajoute encore que "le difficile travail de définition et de délimitation des objectifs des programmes et des cours requiert aussi des habiletés sur le plan didactique" (p. 38).

Les coordonnateurs de sciences humaines, dans leur "Rapport 1987-1988", proposent unanimement "Que les programmes de subvention du collégial considèrent les sciences humaines comme un secteur prioritaire en besoins de perfectionnement disciplinaire et collectif". J'interprète le terme "collectif" comme signifiant tout perfectionnement d'ordre psycho-pédagogique et didactique général, quelle que soit la

discipline enseignée. Ailleurs, ils sont encore plus précis sur ce perfectionnement: "À proprement parler, il faudrait peut-être changer le terme de perfectionnement pour celui d'appropriation effective des nouveaux cours du programme". Au point de vue organisationnel, "il devient urgent, à leur avis, que la Direction générale de l'enseignement collégial établisse un plan concret d'animation pédagogique des enseignants de sciences humaines du collégial, sans oublier les disciplines complémentaires de la concentration. Au minimum, les enseignants devront disposer de toutes les informations relatives aux nouveaux cours du programme et à la nature même de la nouvelle concentration. L'idéal serait toutefois que les Collèges réalisent un plan local de perfectionnement avec le support de la DGEC et que soit mis en place des comités de programme de sciences humaines".

D'un point de vue, peut-être plus académique, on peut tenter de scruter ce qu'implique une "appropriation" de nouveaux cours dans un nouveau programme: perfectionnement psycho-pédagogique? disciplinaire? didactique? De plus, organisationnellement, peut-on attendre quelque chose des facultés universitaires (de sciences humaines? d'éducation?) ou encore de PERFORMA?

Pour répondre à ces questions, voyons rapidement les exigences nouvelles générées d'abord par la nature même du programme, i.e. ses nouvelles règles d'organisation et ses nouveaux objectifs généraux et spécifiques, et, ensuite, celles

générées par les nouvelles descriptions de cours (i.e. buts, objectifs, contenus). On trouve ces règles, objectifs et descriptions de cours dans le document intitulé "Le programme révisé de sciences humaines du collégial. Document de consultation. (Document de travail)", septembre 1988.

a) REGLES D'ORGANISATION

Les règles d'organization comprennent trois parties: d'abord, les règles d'organization de la structure même du programme, ensuite celles des cours du bloc ministériel, et, enfin, celles applicables à toutes la concentration.

i) La structure même du programme n'a pas changé. Il y a toujours trois blocs de cours: un bloc de **cours d'enseignement général obligatoires** (langue et littérature: 8 unités; philosophie et "humanities": 8 unités; éducation physique: 2 2/3 unités); un bloc de **cours de concentration**, comprenant maintenant 28 unités au lieu de 16 à 24; enfin, un bloc de **cours complémentaires** de 6 unités. Seul le bloc de cours de concentration a été révisé.

Comme telles donc, ces nouvelles règles d'organization de la structure même du programme ne génère aucune nouvelle exigence de perfectionnement.

ii) Examinons les nouvelles règles d'organization des cours du bloc ministériel. Deux nouvelles règles régissent ce bloc:

1- Deux cours deviennent obligatoires: 1 cours de méthodologie des sciences humaines (2 u.) et un cours de méthodes quantitatives (2 u.). *(Notons que, selon le document "La concentration en sciences humaines au collégial", "L'élève ayant suivi et*

réussi un cours de statistiques au niveau collégial pourra être considéré comme ayant rencontré son obligation de formation en méthodes quantitatives" (p. 6). ceci contrairement à la proposition des coordonnateurs en sciences humaines, qui avaient demandé "que sous aucune considération et dans aucun cas un cours de mathématiques puisse être considéré comme l'équivalent du cours de Méthodes quantitatives appliquées en sciences humaines" ("Rapport 1987-1988")].

2- parmi les cours, qu'on pourrait appeler optionnels et comprenant des cours dits "ministériels" et d'autres "au choix des établissements", l'élève devra réussir 8 cours (16 u.) pris parmi les cours du bloc ministériel, soit en géographie, histoire, civilisations anciennes, psychologie, science de la religion, anthropologie, économie, sciences politiques, sociologie et administration. [*Notons que, contrairement au document de consultation de 1985 (Document d'orientation de la concentration en sciences humaines au collégial") [on n'exige plus que l'élève ait suivi et réussi un cours dans chacune des trois dimensions (individu, société et monde); on se contente d'affirmer que "Cet ensemble de cours [du bloc ministériel] privilégie l'étude de l'être humain selon trois points de vue" ("La concentration en sciences humaines au collégial", pp. 6-7), mais on n'oblige pas les élèves à suivre des cours dans chacune de ces dimensions.*] / En plus de suivre ces 8 cours "ministériels", l'élève suivra aussi 4 des cours dits "au choix des établissements", comprenant, outre des cours de sciences humaines proprement dits, des cours de mathématiques, philosophie, informatique, anglais langue seconde ou français langue seconde; au total l'élève aura donc suivi 14 cours de concentration (28 u.).

Comme telles, ces règles d'organisation des cours du bloc ministériel n'exigent aucun perfectionnement spécifique, mais elles exigent un sérieux effort de coordination: d'abord, les deux cours de "méthodologie" et de "méthodes quantitatives" devront s'articuler très soigneusement sur les autres cours disciplinaires pour éviter tout double emploi et toute contradiction avec ces cours "disciplinaires", qui, eux aussi, toucheront au moins partiellement ces thèmes méthodologiques; de plus, la recherche empirique faite dans le cours de méthodologie devra nécessairement se situer dans l'une ou l'autre des disciplines, d'où risque de conflit; enfin, comme il est impossible que ces deux cours précèdent tous les autres, comment les professeurs des autres disciplines pourront-ils tenir compte des acquis (ou de l'absence d'acquis) de leurs élèves en ces matières. Si de plus, on veut encourager les élèves à prendre au moins un cours dans chacune des trois dimensions humaines, on devra nécessairement limiter leurs choix. Quel type d'animation est le plus susceptible d'amener les professeurs à réaliser ensemble cette coordination?

iii) Venons-en enfin, aux règles d'organisation applicables à toute la concentration. Deux règles régissent ce domaine:

1- choix d'un maximum de 4 cours (8 u.) dans une même discipline;

2- choix d'un minimum de 4 disciplines et d'un maximum de 6 disciplines.

Pas plus que dans les cas précédents, ces règles d'organisation n'ont d'exigences spécifiques au niveau du perfectionnement. La principale question qui se pose ici en est une de régie de programme: est-il vraiment possible, dans tous les collèges, d'offrir au moins six disciplines de 4 cours chacune dans le bloc "ministériel", en plus des 4 cours dans le bloc au choix des établissements; et si, dans un collège on ne pouvait offrir plus de quatre disciplines différentes respecterait-on la lettre et même l'esprit de la révision

b) LES OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DU PROGRAMME

Comme l'intention de la révision était de faire de la concentration en sciences humaines un véritable programme et pas seulement un menu à la carte, on lui a donc assigné, en tant que programme, des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques. Examinons-les.

i) Les objectifs généraux sont au nombre de 4:

1- le développement de la **rigueur de pensée**;

2- l'**intégration des apprentissages**;

3- l'acquisition des **concepts fondamentaux** et des **méthodes** propres aux sciences humaines;

4- l'acquisition de **connaissances de base dans quelques disciplines** des sciences humaines;

Puisque ces objectifs sont des objectifs de programme, il est évident que leur atteinte imposera, sinon du perfectionnement, du moins, encore une fois, de la coordination et de la concertation à la fois entre professeurs et entre disciplines. De plus, il est certain que l'objectif d'intégration des apprentissages exigera un minimum d'informations psycho-pédagogiques; il en est ainsi de l'objectif qui vise le développement de la rigueur de pensée. En effet, puisque, par définition, on doit pouvoir mesurer le degré d'atteinte de ces objectifs, il est indispensable d'en avoir une définition claire et fonctionnelle. Ceci exigera un minimum d'informations et de perfectionnement psycho-pédagogique. Il est à noter que la notion de "formation fondamentale", dont on a tellement fait état au cours de cette réforme, n'apparait pas parmi ces objectifs généraux. Il en est fait mention dans les seules "finalités du programme" (finalité no 3). On trouve également dans ces finalités la notion, qu'on aurait pu croire abandonnée, de "formation générale personnelle". La complémentarité de ces deux notions exigera également quelques séances d'informations et de discussions psycho-pédagogiques pour être assimilé.

ii) les objectifs spécifiques sont au nombre de 26, divisés en 4 grandes catégories:

1- [les savoirs]: le plan des connaissances et habiletés intellectuelles;

2- [les savoir-faire]: le plan de la méthode;

3- [les savoir-être]: le plan des attitudes intellectuelles et morales;

4- [les savoir-communiquer]: le plan des langages.

Ici encore, un sérieux effort de coordination et de concertation sera nécessaire, si l'on veut atteindre ensemble ces objectifs du programme et être capable de mesurer le niveau d'atteinte de ces objectifs. Et encore une fois, un minimum d'informations et/ou de perfectionnement psycho-pédagogiques devront être assimilées par chacun des professeurs. Il ne suffira pas de se répartir les objectifs, il faudra encore déterminer comment les objectifs de chacun des cours pourront contribuer à la réalisation des objectifs du programme dans son ensemble.

c) LES PROJETS DE COURS DU PROGRAMME REVISE

Les "Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1989" comptaient 367 cours d'Etat ou ministériels en sciences humaines; la nouvelle description des projets de cours révisés n'en compte plus que 42. Chacune des disciplines présente 4 cours. Dans chacune de ces disciplines, ces 4 cours sont offerts selon un ordre séquentiel. Il est

donc évident qu'un nombre important de cours ont été radicalement supprimés. Par contre, plusieurs nouveaux cours empruntent, au moins partiellement, à des cours anciens, souvent en regroupant des éléments de plusieurs cours. Mais tous ont été révisés. Les cours sont décrits selon les 4 catégories suivantes: buts, objectifs, contenu et médiographie; la catégorie des buts est nouvelle par rapport aux anciens "Cahiers de l'enseignement collégial". Même les cours, laissés au choix des établissements, au nombre de 60, ont été choisis et décrits de la même façon que les cours ministériels.

Il apparaît évident qu'un grand nombre de professeurs devront mettre de côté leurs anciens cours pour en élaborer de nouveaux. Mais la presque totalité devra, pour "s'approprier" les nouveaux cours, réviser en profondeur, compléter et mettre à jour leurs anciennes préparations. Cette appropriation des nouveaux cours et de leurs objectifs exigera d'eux un effort soutenu afin de bien comprendre comment les objectifs des nouveaux cours s'articulent aux objectifs du programme. Par quelles voies atteindra-t-on cette appropriation? perfectionnement universitaire? programme PERFORMA? animation pédagogique?

L'ensemble des cours de la concentration comprend deux cours obligatoires et 100 cours optionnels, soit 40 cours ministériels et 60 cours au choix des établissements. Les deux cours obligatoires, "Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines" et "Méthodes quantitatives en sciences humaines", sont ceux qui risquent de susciter la plus forte demande de perfectionnement, puisqu'il s'agit de nouveaux cours dans cette concentration. Notons, cependant, que ces nouveaux cours ne sont pas des

création "ex nihilo". "Les cahiers de l'enseignement collégial, 1986-1989" comptaient 19 cours en techniques de recherches en sciences humaines: les cours de "Méthodologie de la recherche I et II" ont largement inspiré les objectifs et le contenu du nouveau cours d'"Initiation pratique à la méthodologie" et le cours "Organisation de données quantitatives" n'est pas sans avoir influencé la définition du nouveau cours de "Méthodes quantitatives".

Il n'en reste pas moins que ces deux cours vont certainement exiger du perfectionnement psycho-pédagogique, didactique et même disciplinaire. De plus, comme on l'a dit plus haut, une coordination systématique sera nécessaire pour bien articuler ces deux cours transdisciplinaires aux autres cours disciplinaires.

Les cours optionnels ou disciplinaires comprennent un total de 100 cours, soit 40 cours ministériels et 60 cours au choix des établissements. Les 40 cours ministériels sont répartis, à raison de 4 cours par discipline, dans les 10 disciplines suivantes: géographie, histoire, civilisations anciennes, psychologie, sciences de la religion, anthropologie, économie, sciences politique, sociologie et administration. Les 60 cours au choix des établissements comprennent également 4 cours dans chacune des 10 disciplines de sciences humaines déjà énumérées, plus 4 cours dans chacune des 5 disciplines suivantes: mathématiques, philosophie, informatique, anglais langue seconde et français langue seconde.

Il est impossible ici d'examiner chacune des descriptions de cours pour en évaluer les exigences de perfectionnement. Nous nous en tiendrons à quelques unes des disciplines du bloc de cours ministériels.

La discipline, qui a suivi la cure de minceur la plus radicale, est, sans contredit, l'**administration**, qui passe de 137 cours à quatre. Pour comprendre la raison de ce changement étonnant, il faut se rappeler que, dans la situation antérieure, l'administration constituait une concentration par elle-même. Cette transformation ne s'est pas faite sans heurts. Cependant, "les coordonnateurs de sciences humaines demeurent persuadés les sciences administratives sont à leur meilleure place en sciences humaines avec qui elles partagent les méthodes et l'objet premier" ("Rapport 1967-1968", p. 6).

Ces nouvelles descriptions de cours, fort différentes des anciennes descriptions, exigeront un perfectionnement à la fois psycho-pédagogique et didactique. On devra porter une attention toute spéciale à l'harmonisation des objectifs disciplinaires avec les objectifs du programme.

Il est une autre discipline qui exigera un perfectionnement approfondi et d'une grande amplitude, c'est celle de l'**étude scientifique des religions**. C'est à dessein que j'utilise cette expression plutôt que **sciences ou science des religions**. En effet, depuis les débuts de cette révision on a vu apparaître à plusieurs reprises l'expression "La science de la religion", même si on a conservé le titre générique de

"sciences de la religion". En fait, cette science de la religion, science unique et unifiée, est bien davantage un projet qu'une réalité. Quoiqu'il en soit de ce singulier, il est évident que, dans cette révision, un sérieux effort a été fait pour situer cette approche au niveau épistémologique des sciences humaines plutôt que théologiques. Or, dans les anciennes descriptions de cours ("Cahiers de l'enseignement collégial, 1986-1989") près de la moitié des cours qui y sont décrits (14 sur 37) relèvent d'une approche totalement ou partiellement théologique, et, plus précisément catholique romaine.

Les 3 premiers de ces 4 nouveaux cours relèvent de l'art de la fresque, et, le quatrième, de l'art de la miniature: le premier explore les manifestations du sacré dans le monde entier, des origines de l'homme à nos jours; le deuxième est un cours d'histoire comparée des 3 grandes religions monothéistes, sur 4 000 ans d'histoire; le troisième analyse la Bible comme "source et reflet" de civilisations; enfin, dans le 4ième cours, on veut amener l'étudiant à analyser de façon critique sa propre "expérience spirituelle" et à situer son "expérience du sacré par rapport à son héritage religieux".

Si l'on désire vraiment respecter la nouvelle orientation épistémologique de sciences humaines dans ces cours on devra mettre sur pied un perfectionnement nettement disciplinaire et didactique. Une autre raison milite en faveur d'un perfectionnement à la fois disciplinaire et didactique: le fait que 3 de ces 4 cours (et même 7 sur 8, si on compte les cours au choix des établissements) sont de vastes fresques historico-géographiques mondiales qui seront présentées à des élèves dont la culture historique générale est plutôt faible sinon inexistante. Un

perfectionnement psycho-didactique sera également nécessaire, en particulier pour faire face aux questions et aux problèmes que suscitera une approche scientifique dans l'étude de la religion.

Je terminerai avec l'examen des cours ministériels révisés en **sociologie**. Des 29 cours, décrits dans les "Cahiers de l'enseignement collégial, 1986-1989", il s'en trouve 15 qui sont des cours de sociologie DE ..., depuis le cours de sociologie des jeunes jusqu'au cours de la condition féminine, en passant par les cours de sociologie de la santé, de la famille, etc. On n'y trouve que 3 cours de sociologie générale et quelques cours de méthodes et techniques. Dans le programme révisé, les 4 cours ministériels sont des cours d'initiation à la sociologie générale. On a laissé au choix des établissements 4 cours de sociologie spéciale: "de la santé", "de la famille", "du travail" et "des différenciations sexuelles".

Il est à espérer qu'on trouvera un nombre suffisant de spécialistes des "sociologies de..." qui accepteront de retourner au bercail des sociologues indifférenciés. Même si, dans leur cas, il ne semble pas qu'un perfectionnement disciplinaire soit nécessaire, un perfectionnement didactique serait certainement utile, accompagné d'un perfectionnement et/ou d'un encadrement psycho-didactique. L'expérience nous apprend que les cours généraux sont habituellement moins motivant pour les étudiants que les cours spécialisés.

[illegible]

Comment en une année, peut-on organiser et réaliser, à travers la province entière, un perfectionnement disciplinaire, didactique et psycho-pédagogique de plus de 1600 professeurs, le tout accompagné de la mise en marche d'une coordination inter-disciplinaire totalement nouvelle dans la plupart des cas? On ne peut douter que pour mener à bien cette tâche, une collaboration de tout le réseau, sans oublier PERFORMA, et peut-être aussi les Universités, serait la bienvenue.